



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE RADIATION DE LA SISA AU TABLEAU DE L'ORDRE

*Rappel : En application de l'article R.4041-7 du Code de la santé publique (CSP), l'inscription de la SISA au tableau de l'Ordre étant obligatoire lorsqu'une sage-femme est salariée de cette dernière, le seul motif qui puisse justifier la demande de radiation de la SISA au tableau de l'Ordre est la cessation de l'activité salariée de la sage-femme en son sein ou la dissolution de la SISA. Dans ce cadre, et en application de l'article R.4041-11 du Code de la santé publique, le mandataire doit déclarer tout changement de situation de la SISA.*

### INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES DE LA SISA

Je soussigné(e) : **Mme** **M.**

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Adresse de correspondance : .....

Tél : ..... Mobile : ..... Mail : .....

### INFORMATIONS RELATIVES À LA SISA

Dénomination de la SISA : .....

Siège Social de la SISA : .....

N° SIRET de la SISA : ..... N° FINESS de la SISA : .....

Numéro ordinal de la SISA : .....

Date d'inscription de la SISA au tableau de l'Ordre : ..... / ..... / .....

Conseil départemental d'inscription : .....

### DEMANDE DE RADIATION DE LA SISA

Veuillez préciser le motif de la demande :

La sage-femme cesse son activité salariée au sein de la SISA ? **Oui** **Non**

Il est procédé à la dissolution de la SISA ? **Oui** **Non**

**Nous vous prions de bien vouloir joindre, au présent formulaire, les documents attestant de la cessation d'activité de la sage-femme salariée.**

*Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations figurant ci-dessus.* **Signature**

Fait à : ..... le : ..... / ..... / .....

## IMPORTANT

- Conformément à l'article D.4113-115 du code de la santé publique, les sages-femmes sont tenues d'informer le Conseil de l'Ordre dans le délai d'un mois de tout changement de leur situation professionnelle ou de leur résidence, notamment en cas de modification de leurs coordonnées de correspondance, de prise ou arrêt de fonction supplémentaire, d'intégration au corps de réserve sanitaire, de cessation, temporaire ou définitive d'activité.
- Dans le cadre de vos échanges avec le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, vos données personnelles sont traitées par le CNOSF aux fins de gestion des traitements mis en oeuvre par les services concernés, notamment la gestion du tableau, la gestion de la newsletter, la gestion des contentieux. Vos données personnelles sont traitées en conformité avec les principes de protection des données personnelles tels que posés par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable depuis le 25 mai 2018 (ci-après le « RGPD ») et à la loi Informatique et Libertés modifiée (ci-après la « Réglementation applicable à la protection des données »).
- Vos données sont accessibles au sein des services concernés ainsi qu'au DPO de l'Ordre lorsque cela s'avère nécessaire. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à leur traitement qui peut être, le cas échéant, fixée par les textes.
- Conformément à la Réglementation applicable à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement aux données personnelles vous concernant en adressant votre demande au Délégué à la protection des données (DPO) de l'Ordre par courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@ordre-sages-femmes.fr](mailto:dpo@ordre-sages-femmes.fr).

Document à retourner au Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, par courriel à [contact@ordre-sages-femmes.fr](mailto:contact@ordre-sages-femmes.fr) ou par courrier au 168 rue de Grenelle, 75007, Paris.